

# Comment accéder au LIST et l'utiliser pour des projets RH de formation ou d'innovation ?

## Réponse courte

Le LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology) est un institut public de recherche qui accompagne les entreprises luxembourgeoises dans leurs projets RH innovants. L'accès nécessite la soumission d'un dossier de projet détaillé et la signature d'une convention de collaboration. Seules les entreprises légalement établies au Luxembourg peuvent y accéder.

## Définition

Le LIST est un institut public de recherche appliquée sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il accompagne les entreprises dans leurs projets d'innovation, notamment en matière de ressources humaines, formation et transformation organisationnelle.

Sa mission principale est de soutenir l'innovation et le développement technologique au Luxembourg à travers l'expertise scientifique, technique et méthodologique.

## Conditions d'exercice

Pour accéder aux services du LIST, les entreprises doivent :

- Être légalement établies au Luxembourg
- Présenter un projet relevant de la recherche appliquée ou de l'innovation RH
- Respecter les obligations du Code du travail en matière d'égalité ([L.241-1](#)) et de non-discrimination ([L.251-1](#))
- Se conformer aux exigences de protection des données ([L.261-1](#))
- S'inscrire dans les axes de recherche du LIST

## Modalités pratiques

La procédure d'accès comprend plusieurs étapes :

- Constitution d'un dossier détaillant objectifs, besoins et résultats attendus
- Soumission au LIST pour évaluation
- En cas d'acceptation, signature d'une convention précisant :
  - Modalités de financement
  - Gestion de la propriété intellectuelle
  - Obligations de confidentialité
  - Dispositifs de traçabilité

Les projets peuvent bénéficier de cofinancements publics via le Fonds national de la recherche.

## Pratiques et recommandations

Pour optimiser la collaboration avec le LIST :

- Réaliser une analyse préalable des besoins en formation/innovation
- Définir des indicateurs de performance mesurables
- Consulter régulièrement les appels à projets du LIST
- Anticiper les aspects juridiques (RGPD, propriété intellectuelle)
- Documenter rigoureusement toutes les étapes du projet
- Prévoir un encadrement humain suffisant

## Cadre juridique

- Loi modifiée du 3 décembre 2014 sur l'organisation des instituts publics de recherche
- Code du travail luxembourgeois :
  - Article [L.241-1](#) (égalité de traitement)
  - Article [L.251-1](#) (non-discrimination)
  - Articles [L.261-1](#) et suivants (protection des données)
- Loi du 1er août 2018 relative à la protection des données personnelles
- Loi du 5 juin 2009 sur la promotion de la recherche et innovation

Les délais d'instruction peuvent être longs. Anticipez la préparation du dossier et prévoyez une documentation exhaustive pour garantir la conformité juridique du projet, particulièrement concernant la protection des données et l'égalité de traitement.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.